



CONSEIL COMMUNAL
DE NOVILLE

EXTRAIT

du registre des délibérations

CONSEIL COMMUNAL DE NOVILLE

Séance du 21 mars 2018

Présidence : Mme Antoinette DAPPLES DÜNNER

LE CONSEIL COMMUNAL DE NOVILLE

- ayant pris connaissance du préavis de la Municipalité N° 01-2018, du 12 février 2018, relatif à la proposition de modification des statuts du Groupement forestier des Agittes (GFA) et au relèvement du plafond d'endettement du GFA;
- ayant entendu le rapport de la Commission des Finances et de Gestion;
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour;

DÉCIDE

1. D'ACCEPTER le préavis N°01-2018, du 12 février 2018, relatif à la proposition de modifications des statuts du Groupement forestier des Agittes telles que proposées à l'article a, b et c;
2. D'autoriser la Municipalité à signer les nouveaux statuts après leur approbation par l'Assemblée générale du GFA, y compris en cas de modification d'autres articles n'ayant pas d'incidence financière sur la commune.

Ainsi délibéré et admis, à main levée et à l'unanimité, en séance du 21 mars 2018.

Noville, le 21 mars 2018

Extrait conforme :

L'attestent :

La Présidente

A. Dapples Dünner



La Secrétaire :

E. Bernard